

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-588 DU 06 DECEMBRE 1999

portant nomination au Ministère
de l'Environnement, de l'Habitat et
de l'Urbanisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'urbanisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'Urbanisme.

- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur José TONATO
- Conseiller technique
à l'Environnement : Monsieur Théophile WOROU

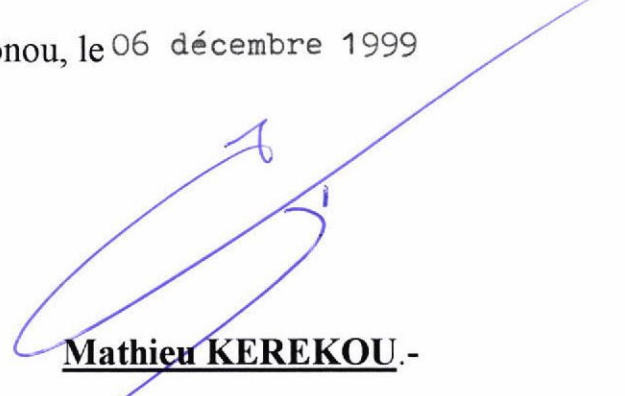
.../...

- Conseiller technique chargé des collectivités locales : Monsieur Ignace HOUETO
- Directeur de l'Environnement : Monsieur Ludolphe GBAGUIDI
- Directeur de l'administration : Monsieur Antoine AGONDANOU.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 06 décembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de l'Environnement,
De l'habitat et de l'Urbanisme,



Luc-Marie Constant GNACADJA.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MENRS 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 05 JO I.